

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapport de présentation

L'année 2024 a été marquée par le succès de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, pour laquelle la Métropole du Grand Paris s'est fortement mobilisée. La Métropole a tout d'abord assuré la livraison du Centre Aquatique Olympique, dont la remise des clés au comité d'organisation des Jeux a été effectuée le 6 mars 2024 avec un mois d'avance. Outre le soutien financier au comité d'organisation, la Métropole a également accompagné la dynamique olympique et paralympique à travers notamment l'acquisition de 40 000 billets distribués à plus de 80% aux jeunes publics métropolitains, la co-organisation et le financement des dispositifs d'animation sur le territoire métropolitain (sites de célébration « club 2024 », programme « Vivez les Jeux », pavoisement des communes aux couleurs des Jeux), et le financement de programmes culturels labellisés « Olympiades culturelles ».

En parallèle, la Métropole a renforcé ses interventions dans le champ de ses compétences historiques (enjeux environnementaux, soutien de l'activité économique, aménagement concerté de l'espace métropolitain). L'investissement de la Métropole au service des habitants a poursuivi sa forte progression, portée par la montée en puissance des grands travaux tels que ceux liés à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des inondations (GEMAPI) et par le soutien aux projets locaux d'investissement.

Les flux financiers entre Métropole du Grand Paris, communes et Etablissements Publics Territoriaux (EPT) représentent près de 95% des dépenses de fonctionnement de la Métropole.

S'agissant des recettes de fonctionnement, l'année 2024 présente une diminution de 24 M€ des recettes courantes, qui s'explique principalement par une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 16,7 M€ et une diminution du produit de TVA de 7,9 M€. L'exercice 2024 a été marqué à ce titre par une chute de 55 M€ du produit de TVA entre celui inscrit au budget primitif et celui perçu au compte administratif, en raison de l'évolution des projections de dynamiques nationales de TVA 2024 (+4,5% inscrits au Projet de loi de finances 2024 contre +0,8% figurant au PLF 2025).

La Métropole a poursuivi son rôle amortisseur auprès des communes et des EPT en garantissant le montant des dotations de l'Etat en valeur 2015, portant le total des baisses de dotations subies par la Métropole à 232 M€ pour l'année 2024 et à 1 417 M€ depuis 2016.

Ce contexte d'intervention renforcée de la Métropole au service de ses habitants, tant en fonctionnement qu'en investissement, et de variation de ses recettes en cours d'année, l'a contrainte à consommer une partie de ses excédents antérieurs, puisque son résultat de clôture au compte administratif 2024 est en diminution de 2,9 M€. Au regard des engagements pluriannuels d'ores-et-déjà pris au bénéfice du territoire, la Métropole doit maintenir une gestion prudente pour préserver ses marges d'intervention pour les années à venir.

SOMMAIRE

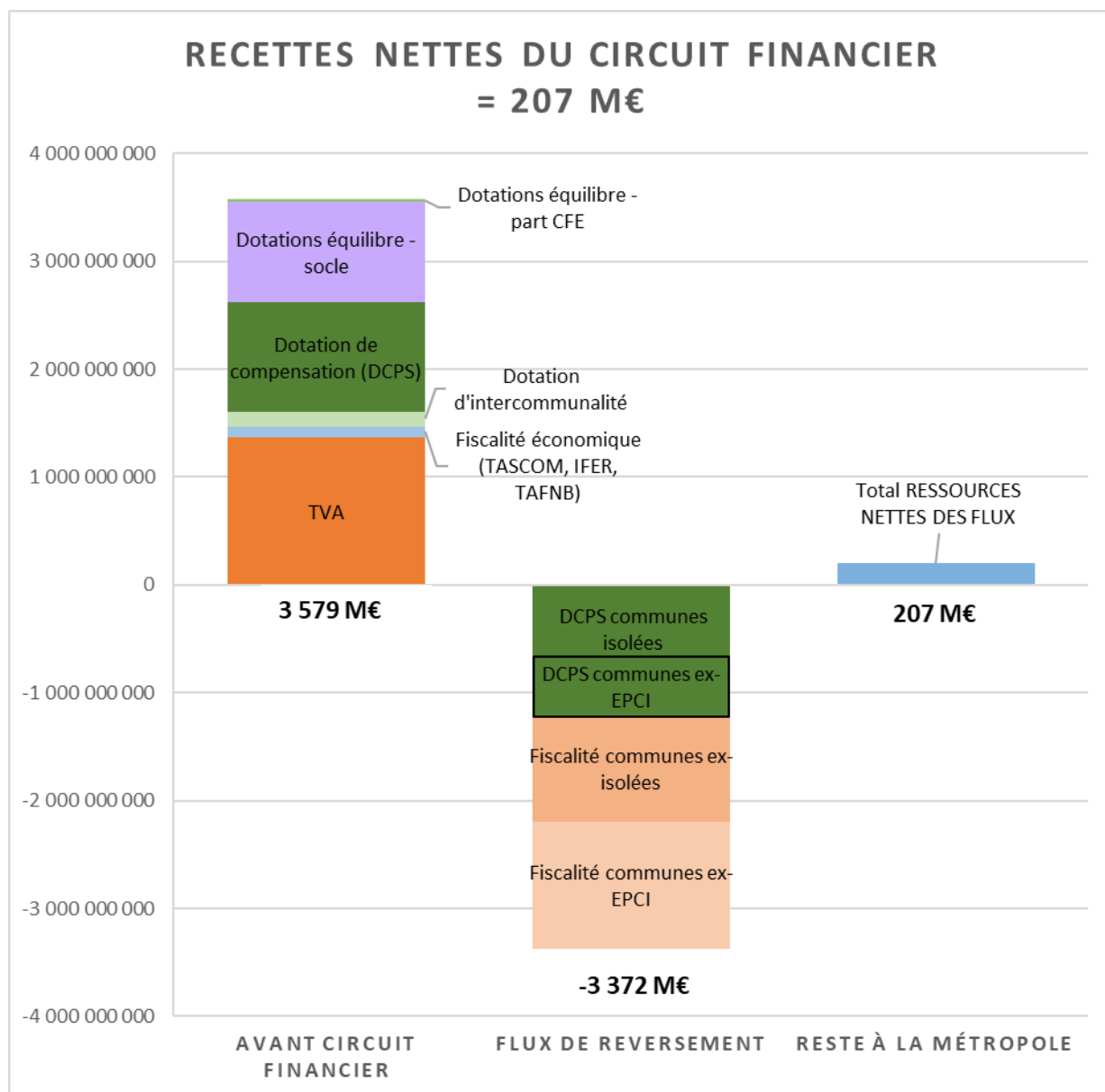
Synthèse du compte administratif 2024	3
Un solde de recettes après circuit financier de 207 M€, en baisse de 26 M€ par rapport à 2023	4
PARTIE 1	5
Section de fonctionnement.....	5
Chapitre 1 - Les recettes réelles de fonctionnement : 3 639 M€.....	5
Sous Chapitre 1 – 731 : Fiscalité locale	6
Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : Autres impôts et taxes	6
Sous Chapitre 3 – 74 : Dotations et participations	7
Sous Chapitre 4 – 75 : Autres produits de gestion courante	9
Sous Chapitre 5 – 76 : Produits financiers	9
Sous Chapitre 6 – 77 : Produits exceptionnels.....	9
Chapitre 2 - Les dépenses réelles de fonctionnement : 3 550 M€.....	11
Sous Chapitre 1 - 011 : Charges à caractère général	11
Sous Chapitre 2 – 012 : Charges de personnel.....	13
Sous Chapitre 3 – 014 : Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire	13
Sous Chapitre 4 – 65 : Autres charges de gestion courante	14
Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Indemnités des élus et frais de fonctionnement des groupes	15
Sous Chapitre 6 – 66 : Charges financières	15
Sous Chapitre 7 – Une épargne de 89,2 M€ en forte diminution par rapport à 2023 (-23,2 M€) et un excédent disponible après intégration du résultat reporté 2023 de 135,6 M€	16
PARTIE 2	17
Section d'investissement.....	17
Chapitre 1 - Les dépenses réelles d'investissement : 114,6 M€	17
Sous Chapitre 1 – Le poids du financement des Jeux Olympiques et Paralympiques	18
Sous Chapitre 2 – La poursuite de la progression des dépenses de GEMAPI	18
Sous Chapitre 3 – Les dispositifs d'intervention au service du territoire métropolitain	20
Sous Chapitre 4 – Autres dépenses d'investissement relatives aux politiques métropolitaines ..	22
Sous Chapitre 5 – Les dépenses de structure	23
Chapitre 2 - Les recettes réelles d'investissement : 33,4 M€.....	24
Chapitre 2 – Un résultat d'investissement déficitaire à hauteur de 69,3 M€.....	25
PARTIE 3	26
Un résultat budgétaire global de 66,3 M€ en baisse de 2,9 M€ par rapport à 2023	26

Synthèse du compte administratif 2024

En millions d'euros	CA 2023	CA 2024	Evolution CA 2023-2024	
			(M€)	(%)
Attributions de compensation	3 371,7	3 371,7	0,0	0,0%
DSIT	0,0	0,0	0,0	
Reversement de la dotation d'équilibre	0,3	0,4	0,1	18,0%
DSC	42,0	0,0	-42,0	-100,0%
Flux financiers Communes-MGP (AC + DSC 2023)	3 414,0	3 372,1	-41,9	-1,2%
Charges à caractère général	22,7	38,5	+15,8	69,7%
Charges de personnel	12,5	15,8	+3,2	25,9%
Autres charges de gestion courante	74,8	96,4	+21,6	28,8%
Charges financières	0,9	1,1	+0,2	27,7%
Dépenses hors flux financiers Communes-MGP	110,9	151,8	+40,9	36,8%
Charges exceptionnelles	0,0	25,9	+25,9	
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	3 525,0	3 549,8	+24,8	0,7%
Flux financiers EPT-MGP (dotations d'équilibre)	972,9	958,7	-14,2	-1,5%
dont part CFE	42,0	28,1	-13,9	-33,0%
TVA (année N)	1 373,9	1 378,2	+4,3	0,3%
TVA (régularisation année N-1)	0,0	-12,2	-12,2	
Autres impôts éco. (TASCOM, IFER, TAFNB)	88,8	101,1	+12,4	14,0%
Taxe GEMAPI	20,0	29,6	+9,7	48,5%
Taxe paris hippiques	0,4	0,4	0,0	4,3%
Reversement AC	0,2	0,2	0,0	0,0%
Impôts et taxes	1 483,2	1 497,4	+14,2	1,0%
Dotation d'intercommunalité	137,7	138,1	+0,4	0,3%
Dotation de compensation	1 031,0	1 014,0	-17,1	-1,7%
Dotations de l'Etat (DGF)	1 168,8	1 152,1	-16,7	-1,4%
Subventions et participations	12,4	4,8	-7,7	-61,6%
Atténuations de charges	0,1	0,1	0,0	10,3%
Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0%
Recettes hors flux financiers EPT-MGP	2 664,5	2 654,4	-10,1	-0,4%
Produits exceptionnels	0,0	25,9	+25,9	
Recettes réelles de fonctionnement (2)	3 637,4	3 638,9	+1,6	0,0%
Epargne brute (3) = (2) - (1)	112,4	89,2	-23,2	-20,7%
Emprunt	9,0	5,6	-3,4	-37,8%
Autres recettes d'investissement	14,4	27,8	+13,5	93,9%
Recettes réelles d'investissement (4)	23,4	33,4	+10,1	43,1%
Capacité de financement des investissements (5) = (3) + (4)	135,7	122,6	-13,1	-9,7%
Subventions d'équipement	121,2	101,1	-20,2	-16,6%
Dépenses d'équipement directes	18,1	12,4	-5,7	-31,3%
Participations et autres immobilisations financières	10,3	1,2	-9,1	-88,7%
Dépenses réelles d'investissement (6)	149,6	114,6	-35,0	-23,4%
Résultat de l'exercice = Variation du fonds de roulement (7) = (5) - (6)	-13,9	8,0	+21,9	NS*
Fonds de roulement au 1er janvier (8)	111,1	97,2	-13,9	-12,5%
Fonds de roulement au 31 décembre (9) = (7) + (8)	97,2	105,1	+8,0	8,2%
Solde des Restes à réaliser (10)	-28,0	-38,8	-10,8	38,7%
Résultat budgétaire = résultat de clôture (11) = (9) + (10)	69,1	66,3	-2,9	-4,2%

*Non significatif

Un solde de recettes après circuit financier de 207 M€, en baisse de 26 M€ par rapport à 2023



Dans le cadre du circuit financier métropolitain, la Métropole dispose de recettes fiscales transférées (TVA, TASCOM, IFER et TAFNB), ainsi que d'une DGF et de dotations d'équilibre versées par les EPT, qui comprennent depuis 2021 une fraction de dynamique annuelle de CFE. Le total de ces produits s'élève en 2024 à 3 579 M€. La Métropole reverse dans le même temps aux communes des attributions de compensation à hauteur de 3 372 M€, correspondant aux produits fiscaux et de DGF en valeur 2015. Le solde net des ressources disponibles pour le « budget propre » de la Métropole est ainsi limité à 207 M€. Sur le même périmètre, ce solde s'élevait à 233 M€ en 2023, soit une baisse de 26 M€ (-11%).

En conséquence, la Métropole doit trouver de nouvelles ressources pour accroître son budget propre et développer ses interventions : taxe GEMAPI affectée à la compétence GEMAPI, subventions et participations, emprunt le cas échéant etc.

PARTIE 1

Section de fonctionnement

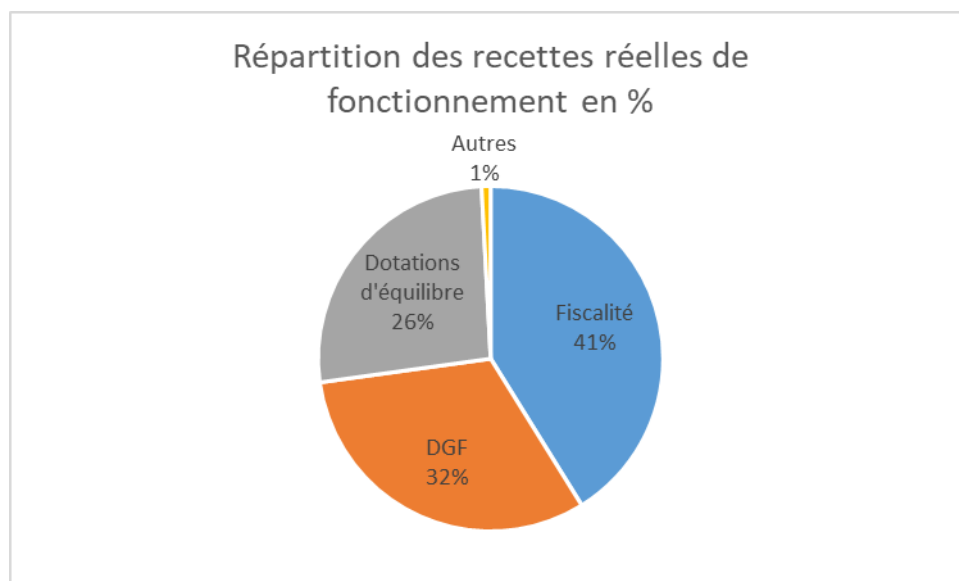
Chapitre 1 - Les recettes réelles de fonctionnement : 3 639 M€

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement atteint 3 639 M€ en 2024, soit 1,6 M€ de plus qu'en 2023. Toutefois, les produits courants (hors recettes exceptionnelles) ont diminué de 24 M€.

Chapitre	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024	2023	Ecart 2023-2024
Total du chapitre 013	Atténuation de charges	0,00 €	73 328,37 €	73 328,37 €	66 499,26 €	6 829,11 €
Total du chapitre 73	Autres impôts et taxes	1 421 392 475,00 €	1 366 573 244,50 €	-54 819 230,50 €	1 374 446 078,00 €	-7 872 833,50 €
Total du chapitre 731	Fiscalité locale	115 733 152,00 €	130 753 348,09 €	15 020 196,09 €	108 688 128,70 €	22 065 219,39 €
Total du chapitre 74	Dotations et participations	2 116 785 175,00 €	2 115 030 050,39 €	-1 755 124,61 €	2 146 714 472,14 €	-31 684 421,75 €
Total du chapitre 75	Autres produits divers de gestion courante	7 895 000,00 €	575 487,52 €	-7 319 512,48 €	7 405 301,64 €	-6 829 814,12 €
Total du chapitre 76	Produits financiers	30 000,00 €	36 059,76 €	6 059,76 €	36 059,76 €	0,00 €
Total du chapitre 77	Produits exceptionnels*	25 870 533,00 €	25 906 553,15 €	36 020,15 €	0,00 €	25 906 553,15 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 687 706 335,00 €	3 638 948 071,78 €	-48 758 263,22 €	3 637 356 539,50 €	1 591 532,28 €
Excédent reporté		96 365 831,21 €	96 365 831,21 €	0,00 €	109 944 944,50 €	-13 579 113,29 €
Opérations d'ordre		1 000 000,00 €	0,00 €	-1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 785 072 166,21 €	3 735 313 902,99 €	-49 758 263,22 €	3 747 301 484,00 €	-11 987 581,01 €

*Après réintégration du produit de 25,9 M€ correspondant à la réémission de titres de dotations d'équilibre 2021 de l'EPT Paris Est Marne et Bois

La répartition entre les 3 principales recettes de la Métropole reste assez équilibrée entre fiscalité (41%), DGF versée par l'Etat (32%) et dotations d'équilibre versées par les EPT (26%).



Sous Chapitre 1 – 731 : Fiscalité locale

Le chapitre fiscalité s'élève à 131 M€ contre 109 M€ en 2023 soit +22 M€.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024
731	73111	Impôts directs locaux	4 410 089,00 €	4 417 121,00 €	7 032,00 €
731	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	48 305 315,00 €	62 140 702,09 €	13 835 387,09 €
731	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	33 017 748,00 €	34 586 024,00 €	1 568 276,00 €
731	73136	Taxe GEMAPI	30 000 000,00 €	29 609 501,00 €	-390 499,00 €
Total du chapitre 731			115 733 152,00 €	130 753 348,09 €	15 020 196,09 €

A noter que ce chapitre comprend la taxe GEMAPI et les impôts économiques : Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB). A noter que la fraction de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue par la Métropole en remplacement de la CVAE est comptablement rattachée au chapitre des « Autres impôts et taxes ».

Cette hausse des recettes tient à la fois à l'augmentation du produit voté de taxe GEMAPI de 20 M€ à 30 M€ (+10 M€) et au dynamisme de la fiscalité économique : le produit 2024 de TASCOM est de 62 M€ (+10 M€), le produit des IFER s'élève à 35 M€ (+2 M€) et le produit de la TAFNB atteint 4 M€ (+0,1 M€).

Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : Autres impôts et taxes

Ce chapitre comprend principalement la fraction de TVA en remplacement de la CVAE, pour un total de 1 367 M€, représentant une diminution de 8 M€ par rapport au montant 2023.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024
73	73211	Attributions de compensation	179 089,00 €	179 089,00 €	0,00 €
73	7323	Prélèvement sur jeux et paris hippiques	400 000,00 €	420 991,50 €	20 991,50 €
73	7352	TVA - Fraction compensatoire de la CVAE	1 420 813 386,00 €	1 365 973 164,00 €	-54 840 222,00 €
Total du chapitre 73			1 421 392 475,00 €	1 366 573 244,50 €	-54 819 230,50 €

S'agissant du produit de TVA (1 366 M€), il convient de préciser que :

- Le produit inscrit au compte administratif 2024 correspond d'une part à la fraction de TVA perçue au titre de l'exercice 2024, pour un montant de 1 378 M€, et d'autre part à la régularisation à la baisse du produit de TVA au titre de l'exercice 2023, pour 12 M€. De même, une régularisation du produit de TVA 2024 aura lieu sur l'exercice budgétaire 2025. Ainsi, la baisse du produit de TVA entre les comptes administratifs 2023 et 2024 s'explique par cette régularisation du produit 2023 rattachée à l'exercice 2024. A titre d'information, la fraction de TVA 2024 notifiée au novembre 2024 (1 378 M€) présente une augmentation d'environ 16 M€ par rapport à la fraction définitive de TVA 2023 (1 362 M€), soit +1,2%, à mettre en perspective de l'évolution annuelle moyenne de la CVAE de +3,8% sur la période 2016-2020.
- L'année 2024 s'est caractérisée par une révision à la baisse très significative des projections de dynamiques nationales de TVA 2024, de +4,5% au Projet de loi de finances initiale pour 2024 à +0,8% au Projet de loi de finances pour 2025. Ces écarts expliquent la baisse de 55 M€ du produit de TVA au compte administratif 2024 par rapport au produit inscrit au budget primitif.

Plus marginalement, ce chapitre intègre également le versement de la seule attribution de compensation négative de la Métropole du Grand Paris¹ (0,2 M€) et la taxe sur les paris hippiques (0,4 M€), stables par rapport aux produits 2023.

La taxe sur les paris hippiques constitue un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs dans le cadre des courses de chevaux et paris hippiques en ligne. Elle est partagée entre les EPCI et les communes sur le périmètre desquelles sont implantés des hippodromes.

Sous Chapitre 3 – 74 : Dotations et participations

Le chapitre 74, dont le total s'élève à 2 115 M€, est en baisse de 32 M€ par rapport à celui de 2023. Il comprend principalement deux types de dotations : la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les dotations d'équilibre versées par les EPT.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024
74	741124	Dotation d'intercommunalité (DI)	138 119 033,00 €	138 119 033,00 €	0,00 €
74	741126	Dotation de compensation de la part salaire (DCPS)	1 013 984 364,00 €	1 013 984 364,00 €	0,00 €
74	74718	Autres participations - Etat	2 037 357,00 €	1 393 696,69 €	-643 660,31 €
74	7472	Participations - Région	100 000,00 €	0,00 €	-100 000,00 €
74	7473	Participations - Département	2 653 153,00 €	2 653 153,00 €	0,00 €
74	74741	Participations - communes membres du GFP	25 808,00 €	64 627,84 €	38 819,84 €
74	74751	Participations - EPCI	0,00 €	38 820,00 €	38 820,00 €
74	74772	Participations - FEDER	428 000,00 €	54 355,36 €	-373 644,64 €
74	74778	Participations - autres fonds européens	109 178,00 €	0,00 €	-109 178,00 €
74	74788	Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	747888	Autres	604 244,00 €	0,00 €	-604 244,00 €
74	74833	État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	0,00 €	34 358,00 €	34 358,00 €
74	74861	Attribution de la dotation d'équilibre*	958 724 038,00 €	958 687 642,50 €	-36 395,50 €
Total du chapitre 74			2 116 785 175,00 €	2 115 030 050,39 €	-1 755 124,61 €

*déduction faite des 25,9 M€ correspondant à la réémission de titres de dotations d'équilibre 2021 de l'EPT Paris Est Marne et Bois

La DGF en 2024 : 1 152 M€

La Métropole du Grand Paris bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) comprenant une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation dont le montant total est égal à 1 152 M€ en 2024 soit -17 M€ par rapport à 2023.

La **dotation d'intercommunalité** de la Métropole correspond au produit de sa population par la moyenne des dotations par habitant des EPCI préexistants diminué de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis 2014. **Elle s'élève à 138 M€ soit moins de 20 €/habitant lorsque le niveau moyen de dotation des métropoles s'élève à près de 35 €/habitant.**

La **dotation de compensation** de la suppression de la part salaires (DCPS) de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la Métropole subit chaque année depuis 2016 la baisse liée à l'écurement permettant de financer la progression de certaines parts de la DGF des communes et des intercommunalités (population, péréquation). **Cette dotation, en baisse de 17 M€ par rapport à 2023,**

¹ Ville d'Avray

s'élève à 1 014 M€. La Métropole assure la neutralité totale² du reversement au profit des communes et des EPT de la DCPS à son montant de 2015 et supporte les baisses cumulées pour un montant de 195 M€ en 2024. Celles-ci s'ajoutent aux 37 M€ de baisse de la dotation d'intercommunalité assumée en 2016 et 2017 par la Métropole au titre de la CRFP, soit un coût total de 232 M€ supporté au profit des communes et des EPT en 2024.

Les dotations d'équilibre : 959 M€

Les dotations d'équilibre versées à la Métropole représentent le solde excédentaire perçu par les EPT dans le circuit financier métropolitain. **Elles s'élèvent en 2024 à 959 M€, contre 973 M€ en 2023, l'écart tenant à la fraction de Cotisation foncière des entreprises (CFE) supérieure en 2024 (28 M€ contre 42 M€ en 2023).**

D'une part, les EPT perçoivent depuis 2016 la CFE et reçoivent des impôts ménages et de la DCPS³ de leurs communes. D'autre part, ils ne versent pas d'attributions de compensation (AC) à leurs communes issues d'ex-EPCI. Le solde excédentaire perçu par les EPT est reversé à la Métropole qui verse l'intégralité des AC aux communes. La dotation d'équilibre ne tient pas compte de la diminution de la DCPS mais seulement de l'indexation de la dotation d'intercommunalité.

En rythme de croisière, la stabilité de la dotation d'intercommunalité par suite de la suspension de la contribution au redressement des finances publiques en 2018 a pour conséquence une quasi-stabilité des dotations d'équilibre qui ne varient qu'en fonction de l'impact de la démographie sur la dotation d'intercommunalité répercutée aux anciens EPCI.

Toutefois, les Lois de finances depuis 2021 ont mis en place un reversement exceptionnel des EPT et de la Ville de Paris à la Métropole, imputé sur la dotation d'équilibre et correspondant à une quote-part de la dynamique annuelle de CFE. La quote-part affectée à la Métropole était de 2/3 en 2021, 2022 et 2023, avant d'être réduite à 50% en 2024. Il est à noter qu'en raison de la transmission par les services de l'Etat des données définitives de CFE au titre d'une année N au premier semestre de l'année N+1, une régularisation des reversements au titre de la dynamique de CFE 2023 a lieu au compte administratif 2024 et qu'une régularisation de la dynamique 2024 aura lieu en 2025.

Les participations, compensations et co-financements

En 2024, la Métropole du Grand Paris a perçu une recette à hauteur de 2,7 M€ au titre du paiement par la Ville de Paris et du Département des Hauts-de-Seine de leur participation à l'EPTB Seine Grands Lacs pour la partie relevant de la compétence GEMAPI, qui relève désormais de l'action métropolitaine.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques, la Métropole s'emploie également à trouver des co-financements, qui représentent 1,6 M€. Ces recettes intègrent notamment divers financements de l'Etat pour des projets en matière d'environnement (0,6 M€ au titre des programmes MERISIER et SEQUOIA relatifs aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments, du fonds vert pour

² En 2016, la neutralité du reversement DCPS n'était assurée que pour les communes isolées en 2015. La situation a changé à la suite du vote d'un amendement au PLF pour 2017.

³ Via le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) entre communes et EPT.

le volet ZFE et du Plan alimentation métropolitain), ainsi que des recettes perçues dans le cadre des Projets Partenariaux d'Aménagement (PPA) de la Porte de Bagnolet et de Villeneuve-la-Garenne (0,6 M€ versés par l'Etat, l'EPT Est Ensemble, la Ville de Paris et la commune de Villeneuve-la-Garenne). L'appel à projets « Impact 2024 » a par ailleurs fait l'objet d'une recette de 0,1 M€ de Paris 2024, tandis que le projet « URBACT Cities@Heart » a bénéficié d'un financement FEDER de 0,1 M€.

La Métropole a également reçu 34 k€ de compensations d'exonérations au titre de la taxe GEMAPI.

Sous Chapitre 4 – 75 : Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 s'élève à 0,6 M€, correspondant principalement au remboursement de la valeur des pass non utilisés (0,5 M€) dans le cadre du programme de « pass numériques », proposant des services d'accompagnement numérique à des publics en situation de précarité numérique. Le service est co-financé par l'Etat et par la Métropole.

Il est à noter que les recettes prévues au budget au titre du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE), à hauteur de 7 M€, n'ont pas été réalisées en 2024 ; le solde des recettes attendues au titre du programme sera perçu en 2025. Pour rappel, le programme SARE mis en œuvre par le biais d'un partenariat avec les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) vise à aider les Métropolitains à se repérer et à se faire conseiller pour la rénovation énergétique. Une partie des dépenses du programme est financée sous forme de certificats d'économie d'énergie (CEE). La Métropole, en tant que coordinatrice du programme sur son territoire, perçoit des financements de la part d'entreprises dites « obligées » qui bénéficient en retour de CEE. Ce programme arrive à échéance en 2025.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024
75	752	Revenu des immeubles	360 000,00 €	0,00 €	-360 000,00 €
75	7574	Subventions de fonctionnement des personnes, associations et autres organismes privés	7 000 000,00 €	0,00 €	-7 000 000,00 €
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	535 000,00 €	575 487,52 €	40 487,52 €
Total du chapitre 75			7 895 000,00 €	575 487,52 €	-7 319 512,48 €

Sous Chapitre 5 – 76 : Produits financiers

Le chapitre 76 atteint 36 k€ correspondant aux dividendes perçus par la Métropole au titre de sa participation au capital de la SOGARIS.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024
76	761	Produits de participations	30 000,00 €	36 059,76 €	6 059,76 €
Total du chapitre 76			30 000,00 €	36 059,76 €	6 059,76 €

Sous Chapitre 6 – 77 : Produits exceptionnels

Les recettes exceptionnelles sont quasi-exclusivement constituées par la régularisation de titres de dotations d'équilibre 2021 pour l'EPT Paris Est Marne et Bois. Il s'agit d'une opération neutre budgétairement puisqu'une dépense de même montant est inscrite au compte administratif 2024. A

noter que pour faciliter la lecture, la ligne de recette est affichée en recette exceptionnelle dans le présent rapport du compte administratif, alors qu'elle est rattachée à la ligne « dotations d'équilibre » dans la maquette du compte administratif.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024
77	773	Produits exceptionnels*	25 870 533,00 €	25 906 553,15 €	36 020,15 €
Total du chapitre 77		Produits exceptionnels	25 870 533,00 €	25 906 553,15 €	36 020,15 €

*après intégration des 25,9 M€ correspondant à la réémission de titres de dotations d'équilibre 2021 de l'EPT Paris Est Marne et Bois

Chapitre 2 - Les dépenses réelles de fonctionnement : 3 550 M€

Sur un total de dépenses réelles de fonctionnement de 3 550 M€, le budget propre (hors reversements liés au circuit financier métropolitain) s'élève à 178 M€ soit 5% du budget total.

Hors dépenses exceptionnelles, les dépenses du budget propre diminuent de 1,2 M€ par rapport à 2023, dans un contexte où l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques a généré des dépenses supplémentaires mais où le dispositif exceptionnel de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) n'a pas été reconduit en 2024 - pour rappel, 42 M€ avaient été versés aux communes en 2023.

Chapitre	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024	2023	Ecart 2023-2024
Total du chapitre 011	Charges à caractère général	70 424 769,97 €	38 549 939,03 €	-31 874 830,94 €	22 711 863,60 €	15 838 075,43 €
Total du chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	16 841 218,00 €	15 774 725,57 €	-1 066 492,43 €	12 528 215,65 €	3 246 509,92 €
Total du chapitre 014	Atténuation de produits	3 372 117 309,00 €	3 372 097 309,00 €	-20 000,00 €	3 413 968 006,45 €	-41 870 697,45 €
739211	dont attributions de compensation	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
Total du chapitre 65	Autres charges de gestion courante	138 108 560,24 €	95 862 759,56 €	-42 245 800,68 €	74 296 773,49 €	21 565 986,07 €
Total du chapitre 6586	Frais de fonctionnement de groupes d'élus	694 328,00 €	538 615,01 €	-155 712,99 €	553 093,42 €	-14 478,41 €
Total du chapitre 66	Charges financières	2 070 000,00 €	1 089 385,21 €	-980 614,79 €	852 869,58 €	236 515,63 €
Total du chapitre 67	Charges exceptionnelles	25 971 533,00 €	25 870 533,00 €	-101 000,00 €	68 500,00 €	25 802 033,00 €
Total du chapitre 68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 146 770,00 €	0,00 €	-1 146 770,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 627 374 488,21 €	3 549 783 266,38 €	-77 591 221,83 €	3 524 979 322,19 €	24 803 944,19 €
Total du chapitre 023	Virement à la section d'investissement	145 451 742,00 €	0,00 €	-145 451 742,00 €	0,00 €	0,00 €
Total du chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	12 245 936,00 €	11 245 931,33 €	-1 000 004,67 €	8 459 478,83 €	2 786 452,50 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 785 072 166,21 €	3 561 029 197,71 €	-224 042 968,50 €	3 533 438 801,02 €	27 590 396,69 €

Sous Chapitre 1 - 011 : Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général du chapitre 011 s'élèvent à **39 M€** pour un budget de 70 M€. On observe une **progression des dépenses réalisées de 16 M€** portée principalement par des dépenses exceptionnelles liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les dépenses relatives à la billetterie des Jeux Olympiques et paralympiques (2,9 M€), au pavoisement des villes aux couleurs des Jeux (2,5 M€) et aux actions de communication dédiées aux Jeux (2,3 M€) constituent des dépenses exceptionnelles de la ligne de « dépenses diverses de relations publiques » (9 M€).

Les dépenses d'études et recherches atteignent **7,5 M€**, principalement affectés aux études techniques en matière d'aménagement (1,9 M€), à l'appui en ingénierie financière proposée par la Métropole aux communes (1,2 M€) et à la mise en œuvre des politiques de l'air et de l'énergie (1,1 M€).

Les locations immobilières et les charges locatives représentent un total de **8,2 M€**.

La ligne comptable d'« Entretien et réparations – voiries », s'élevant à **0,7 M€**, correspond aux dépenses réalisées pour l'entretien des batardeaux en matière de GEMAPI.

Les cotisations à des organismes s'élèvent à **0,7 M€**.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024
011	60612	Énergie - Électricité	220 000,00 €	23 271,21 €	-196 728,79 €
011	60622	Fournitures - Carburants	19 066,00 €	0,00 €	-19 066,00 €
011	60623	Fournitures - Alimentation	55 498,00 €	54 174,34 €	-1 323,66 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	35 618,92 €	53 910,63 €	18 291,71 €
011	60636	Fournitures - Habillement et vêtements de travail	150 460,42 €	120 723,78 €	-29 736,64 €
011	6064	Fournitures administratives	56 800,00 €	45 448,20 €	-11 351,80 €
011	60668	Autres produits pharmaceutiques	2 072,24 €	0,00 €	-2 072,24 €
011	611	Contrats de prestations de service	3 519 526,79 €	1 564 699,00 €	-1 954 827,79 €
011	6132	Locations immobilières	6 939 240,00 €	6 918 735,27 €	-20 504,73 €
011	61351	Location de matériel roulant	217 078,44 €	59 344,51 €	-157 733,93 €
011	61358	Autres locations mobilières	119 972,84 €	37 986,77 €	-81 986,07 €
011	614	Charges locatives	1 305 576,00 €	1 286 747,32 €	-18 828,68 €
011	615228	Autres bâtiments	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €
011	615231	Entretien et réparations - voiries	1 955 185,20 €	824 853,08 €	-1 130 332,12 €
011	61551	Entretien et réparations - matériel roulant	2 500,00 €	4 354,67 €	1 854,67 €
011	61558	Entretien et réparations - autres biens mobiliers	67 640,00 €	829,32 €	-66 810,68 €
011	6156	Maintenance	347 751,78 €	156 093,46 €	-191 658,32 €
011	6161	Primes d'assurances - multirisques	56 636,04 €	37 272,27 €	-19 363,77 €
011	6168	Primes d'assurances - autres	20 000,00 €	15 683,48 €	-4 316,52 €
011	617	Etudes et recherches	24 352 009,89 €	7 503 059,47 €	-16 848 950,42 €
011	6182	Documentation générale et technique	148 603,20 €	162 437,03 €	13 833,83 €
011	6183	Frais de formation	29 000,00 €	24 000,00 €	-5 000,00 €
011	6184	Versements à des organismes de formation	356 380,67 €	170 603,54 €	-185 777,13 €
011	6185	Frais de colloques et séminaires	1 288 676,24 €	670 762,12 €	-617 914,12 €
011	6188	Autres frais divers	4 537 540,04 €	3 177 103,89 €	-1 360 436,15 €
011	62268	Autres honoraires, conseils	4 015 141,20 €	704 093,73 €	-3 311 047,47 €
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	267 800,00 €	36 791,57 €	-231 008,43 €
011	6228	Divers honoraires	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
011	6231	Annonces et insertions	694 214,32 €	874 032,31 €	179 817,99 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	437 400,00 €	149 439,87 €	-287 960,13 €
011	6233	Foires et expositions	2 484 509,68 €	2 154 240,46 €	-330 269,22 €
011	6234	Réceptions	271 955,17 €	185 586,23 €	-86 368,94 €
011	6236	Catalogues, imprimés et publications	521 321,09 €	519 846,62 €	-1 474,47 €
011	6238	Divers relations publiques	12 356 325,26 €	8 984 754,61 €	-3 371 570,65 €
011	6241	Transports de biens	151 208,00 €	122 488,80 €	-28 719,20 €
011	6245	Transports de personnes	712 000,00 €	0,00 €	-712 000,00 €
011	6248	Transports - divers	102 892,00 €	175 008,85 €	72 116,85 €
011	6251	Voyages, déplacements et missions	85 000,00 €	81 085,59 €	-3 914,41 €
011	6261	Frais d'affranchissement	71 607,61 €	44 034,88 €	-27 572,73 €
011	6262	Frais de télécommunications	162 767,54 €	138 792,12 €	-23 975,42 €
011	627	Services bancaires et assimilés	81 500,00 €	16 304,76 €	-65 195,24 €
011	6281	Concours divers (cotisations...)	752 643,00 €	710 983,22 €	-41 659,78 €
011	6282	Frais de gardiennage	70 500,00 €	42 766,45 €	-27 733,55 €
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	252 548,29 €	81 192,86 €	-171 355,43 €
011	62875	Remboursement de frais aux communes membres du Groupement à Fiscalité Propre	280 000,00 €	303 262,00 €	23 262,00 €
011	62878	Remboursement de frais à des tiers	350 936,13 €	4 651,69 €	-346 284,44 €
011	6288	Autres	100 809,97 €	0,00 €	-100 809,97 €
011	63512	Taxes foncières	188 170,00 €	0,00 €	-188 170,00 €
011	63513	Autres impôts locaux	186 500,00 €	308 489,05 €	121 989,05 €
011	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	4 188,00 €	0,00 €	-4 188,00 €
Total du chapitre 011 Charges à caractère général			70 424 769,97 €	38 549 939,03 €	-31 874 830,94 €

Sous Chapitre 2 – 012 : Charges de personnel

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024
012	6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	215 000,00 €	130 550,06 €	-84 449,94 €
012	6218	Autre personnel extérieur	240 960,00 €	194 708,06 €	-46 251,94 €
012	6331	Versement transport	270 027,00 €	278 862,57 €	8 835,57 €
012	6332	Cotisations au FNAL	45 539,00 €	43 827,85 €	-1 711,15 €
012	6336	Cotisations au CNFPT et CDGFPT	136 610,00 €	131 483,66 €	-5 126,34 €
012	64111	Personnel titulaire - rémunération principale	2 746 401,00 €	2 505 144,42 €	-241 256,58 €
012	64112	Personnel titulaire - supplément familial de traitement	123 169,00 €	108 474,67 €	-14 694,33 €
012	64113	Personnel titulaire - NBI	48 623,00 €	42 568,96 €	-6 054,04 €
012	64118	Personnel titulaire - autres indemnités	2 165 715,00 €	1 929 916,09 €	-235 798,91 €
012	64131	Personnel non titulaire - rémunération	3 932 461,00 €	4 101 982,98 €	169 521,98 €
012	64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	22 000,00 €	23 371,17 €	1 371,17 €
012	64138	Personnel non titulaire - primes et autres indemnités	2 441 730,00 €	2 281 976,38 €	-159 753,62 €
012	6414	Personnel rémunéré à la vacation	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €
012	6417	Rémunération des apprentis	121 000,00 €	109 470,87 €	-11 529,13 €
012	6451	Cotisations à l'URSAFF	2 214 796,00 €	2 167 656,10 €	-47 139,90 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 300 757,00 €	1 176 535,92 €	-124 221,08 €
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	251 544,00 €	254 030,30 €	2 486,30 €
012	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	11 233,00 €	8 216,11 €	-3 016,89 €
012	6474	Versements aux œuvres sociales	483 400,00 €	245 288,80 €	-238 111,20 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	40 000,00 €	28 020,00 €	-11 980,00 €
012	6488	Autres charges de personnel	13 253,00 €	12 640,60 €	-612,40 €
Total du chapitre 012		Charges de personnel et frais assimilés	16 841 218,00 €	15 774 725,57 €	-1 066 492,43 €

Les dépenses de personnel de la Métropole s'élèvent en 2024 à 15,8 M€ (contre 12,5 M€ en 2023) pour un effectif au 31/12/2024 de 210 agents (208 agents sur des postes permanents et 2 agents sur des postes non permanents de cabinet), soit 41 agents de plus qu'au 31/12/2023.

Sous Chapitre 3 – 014 : Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024
014	7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	20 000,00 €	0,00 €	-20 000,00 €
014	739211	Attributions de compensation	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
014	74869	Reversement de la dotation d'équilibre	398 020,00 €	398 020,00 €	0,00 €
Total du chapitre 014		Atténuation de produits	3 372 117 309,00 €	3 372 097 309,00 €	-20 000,00 €

La Métropole du Grand Paris, EPCI à fiscalité propre, a versé à ses communes membres leurs **attributions de compensation métropolitaines (AC)**. Le montant socle de l'AC correspond soit à leur attribution de compensation 2015 versée par leur ancien EPCI d'appartenance soit au produit 2015 des impôts économiques transférés à la Métropole du Grand Paris (y compris le produit de la cotisation foncière des entreprises) majoré de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires. Ces AC sont ajustées des rôles supplémentaires perçus en 2018 relatifs à 2015 et d'éventuelles contributions fiscalisées de CFE. Elles ont ensuite fait l'objet d'un ajustement dans le cadre d'une évaluation de charges transférées réalisée en 2018.

Leur montant 2024 est inchangé par rapport à 2023 et s'élève à **3 372 M€**.

En parallèle, la régularisation des montants de dotations d'équilibre 2023 versées par les EPT, tenant compte des produits définitifs de CFE 2023 connus au cours de l'année 2024, a donné lieu au reversement de **0,4 M€** à 5 EPT du fait d'une dynamique de CFE moindre qu'estimée.

Sous Chapitre 4 – 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est relatif aux subventions de fonctionnement versées à différentes personnes morales ⁴ :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024
65	6558	Autres contributions obligatoires	1 046 602,00 €	1 046 602,00 €	0,00 €
65	6561	Participations aux organismes de regroupement	17 725 803,00 €	16 311 289,18 €	-1 414 513,82 €
65	65731	Subventions de fonctionnement - Etat	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
65	65733	Subventions de fonctionnement - Départements	81 365,00 €	331 365,00 €	250 000,00 €
65	657341	Subventions de fonctionnement - communes membres du GFP 1	22 616 549,78 €	5 809 434,65 €	-16 807 115,13 €
	657348	Subventions de fonctionnement - autres communes	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
65	657358	Subventions de fonctionnement - autres groupements	968 991,13 €	1 628 749,51 €	659 758,38 €
65	657381	Subventions de fonctionnement - autres établissements publics locaux	432 000,00 €	212 000,00 €	-220 000,00 €
65	657382	Subventions de fonctionnement - organismes publics divers	1 034 681,41 €	600 658,06 €	-434 023,35 €
65	65741	Subventions de fonctionnement - ménages	237 700,00 €	48 800,00 €	-188 900,00 €
65	65742	Subventions de fonctionnement - entreprises	2 777 497,00 €	2 627 497,40 €	-149 999,60 €
65	65748	Subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé	62 294 244,43 €	40 506 267,94 €	-21 787 976,49 €
65	65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	4 800,00 €	0,00 €	-4 800,00 €
65	65818	Autres	2 067 874,87 €	689 633,88 €	-1 378 240,99 €
65	6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	200 000,00 €	0,00 €	-200 000,00 €
65	6584	Amendes fiscales et pénales	500,00 €	0,00 €	-500,00 €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	22 557 665,62 €	22 550 657,10 €	-7 008,52 €
Total du chapitre 65 hors 653		Autres charges de gestion courante	134 246 274,24 €	92 607 954,72 €	-41 638 319,52 €

Ce chapitre du compte administratif intègre principalement :

- **Les participations aux organismes de regroupement à hauteur de 16,3 M€, essentiellement Vélib' Métropole⁵ (5,5 M€) et les syndicats de rivière (10,6 M€ dont 7,4 M€ pour l'EPTB Seine Grands Lacs) ;**
- **Les subventions de fonctionnement versées aux communes pour 5,8 M€, dont 4,2 M€ dans le cadre d'actions liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques (sites de célébration, programme « Vivez les Jeux ») et 0,5 M€ au titre du Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien au commerce, à l'Artisanat et aux Services (FIMACS) ;**
- **Les subventions versées aux personnes de droit privé telles que les associations à hauteur d'un montant de 40,5 M€ dont notamment :**
 - **22,6 M€ liés à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (20 M€ de subvention au comité d'organisation pour le financement des Jeux Paralympiques,**

⁴ « Communes membres du GFP » : communes membres du groupement à fiscalité propre (l'EPCI, en l'espèce la Métropole du Grand Paris).

⁵ Paiement ajusté au rythme de réalisation des stations

0,9 M€ de financements à des associations pour des projets artistiques dans le cadre de la Métropolitaine, 0,6 M€ de financement de stationnements vélos temporaires et 1,1 M€ d'actions diverses – appel à projets « Impacts 2024 », olympiade culturelle, Test Event au CAO etc.)

- **7,7 M€** aux agences locales de l'énergie et à Grand Paris Climat / **1,4 M€** à Paris & Co / **0,9 M€** à l'Institut Paris Région / **0,9 M€** à AIRPARIF / **0,8 M€** à l'APUR / **0,8 M€** à l'office de tourisme de Paris « Paris je t'aime » / **0,6 M€** aux syndicats de copropriétés pour des audits énergétiques et études de maîtrise d'œuvre / **0,5 M€** au guichet *Choose Paris Region* / **0,5 M€** à la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France / **0,3 M€** à BRUITPARIF
- Le deuxième des trois versements à la société Engie de l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier : **22,3 M€** ;
- La contribution au concessionnaire du CAO pour l'exploitation pendant la phase des JOP pour **1,3 M€** ;
- La contribution à l'Etablissement public Paris La Défense pour **1 M€** ;
- La subvention d'équilibre au concessionnaire de l'OIM Noisy-Pôle Gare : **1,4 M€**.

Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Indemnités des élus et frais de fonctionnement des groupes

Pour l'application de l'article L5211-12-1 du CGCT, l'état des indemnités versées aux élus du conseil métropolitain au titre de leurs mandats métropolitains se présente comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024
65	65311	Indemnités de fonction des élus	2 400 423,00 €	2 295 748,02 €	-104 674,98 €
65	65312	Frais de mission et de déplacement des élus	65 000,00 €	22 881,59 €	-42 118,41 €
65	65313	Cotisations de retraite des élus	231 562,00 €	232 006,81 €	444,81 €
65	65314	Cotisations de sécurité sociale des élus -part patronale	638 208,00 €	629 660,45 €	-8 547,55 €
65	65315	Formation des élus	515 093,00 €	71 458,00 €	-443 635,00 €
65	65316	Frais de représentation du Président	8 500,00 €	1 168,46 €	-7 331,54 €
65	653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	3 500,00 €	1 573,51 €	-1 926,49 €
65	653188	Autres frais divers	0,00 €	308,00 €	308,00 €
Total du chapitre 653 Indemnités			3 862 286,00 €	3 254 804,84 €	-607 481,16 €
6586	65861	Groupes d'élus - Frais de personnel	536 972,00 €	487 756,12 €	-49 215,88 €
6586	65862	Groupes d'élus - matériel, équipement et fournitures	157 356,00 €	50 858,89 €	-106 497,11 €
Total du chapitre 6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus			694 328,00 €	538 615,01 €	-155 712,99 €
Total groupes d'élus			4 556 614,00 €	3 793 419,85 €	-763 194,15 €

Les indemnités et frais de mission et formation des élus métropolitains et celles des collaborateurs des groupes politiques représentent **3,8 M€** en 2024.

Sous Chapitre 6 – 66 : Charges financières

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2024 (BP+DM1)	Réalisé 2024	Ecart ouvert/réalisé 2024
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	735 000,00 €	734 582,43 €	-417,57 €
66	66112	Intérêts - rattachement des ICNE	1 135 000,00 €	346 520,84 €	-788 479,16 €
66	6615	Intérêts des comptes courants de dépôts créditeurs	200 000,00 €	8 281,94 €	-191 718,06 €
Total du chapitre 66 Charges financières			2 070 000,00 €	1 089 385,21 €	-980 614,79 €

Les charges financières s'élèvent à **1,1 M€** et correspondent aux mobilisations de lignes d'emprunt au sein du contrat Aqua-Prêt souscrit auprès de la Banque des Territoires en 2019 : 10,4 M€ mobilisés en novembre 2020 puis 9 M€ mobilisés en octobre 2022, 9 M€ mobilisés en décembre 2023 et 5,6 M€ mobilisés en novembre 2024. Elles se décomposent entre les intérêts réglés à l'échéance (0,7 M€) et les intérêts courus non échus (ICNE) pour 0,4 M€.

Sous Chapitre 7 – Une épargne de 89,2 M€ en forte diminution par rapport à 2023 (-23,2 M€) et un excédent disponible après intégration du résultat reporté 2023 de 135,6 M€

Le solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement dégagé par la Métropole en 2024 s'élève à 89,2 M€, soit -23,2 M€ par rapport à 2023. Cette forte diminution tient à la baisse des recettes de fonctionnement, notamment ses deux principales : -16,7 M€ de Dotation Globale de Fonctionnement et -7,9 M€ de TVA. S'agissant de la TVA, il convient de rappeler que la fraction de TVA 2024 notifiée en novembre 2023 est supérieure de 16,5 M€ à la fraction définitive de TVA 2023 notifiée en mars 2024 (soit une augmentation relativement faible, de +1,2%), mais que la régularisation de ce produit définitif (-12,2 M€) a été imputée sur le compte administratif 2024, expliquant la diminution de 7,9 M€ de CA 2023 à CA 2024.

Après intégration des opérations d'ordre de l'exercice 2024 (solde de -11,2 M€, neutre dans l'équilibre budgétaire car constituant une dépense en fonctionnement et une recette équivalente en investissement), **le résultat de fonctionnement avant intégration du résultat 2023 reporté s'élève à 77,9 M€.**

Après intégration du résultat de fonctionnement reporté 2023, qui s'élevait à 96,4 M€, la section de fonctionnement dégage un excédent de 174,3 M€. Les dépenses engagées non mandatées (restes à réaliser) s'élèvent à 38,7 M€ dont notamment 9,6 M€ de subventions aux agences locales de l'énergie et aux subventions du programme SARE, 6,5 M€ de subventions aux communes dans le cadre de l'appel à projets « Vivez les Jeux de Paris dans votre Centre-Ville », 2,5 M€ de subventions aux communes au titre du FIMACS et 1,8 M€ de subventions à des sites de célébration des Jeux.

Après couverture des restes à réaliser, l'excédent de fonctionnement disponible s'élève à 135,6 M€ (77,9 M€ de résultat de l'exercice 2024 + 96,4 M€ de résultat de fonctionnement 2023 reporté – 38,7 M€ de restes à réaliser).

PARTIE 2

Section d'investissement

Chapitre 1 - Les dépenses réelles d'investissement : 114,6 M€

En 2024, la Métropole demeure un acteur significatif de l'investissement au service des habitants de la Métropole. **Le volume des dépenses d'investissement s'élève à 114,6 M€.**

Il est à noter que le volume des dépenses d'investissement 2024 est inférieur de 35 M€ au niveau 2023 (149,6 M€), principalement en raison du décalage de calendriers pour un nombre important d'opérations menées ou financées par la Métropole. Le taux de réalisation 2024 se révèle ainsi relativement bas, à 58%.

La Métropole a versé 63 M€ de subventions aux communes et EPT dans le cadre des différents fonds d'intervention, soit 55% du total des dépenses d'investissement. Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et le Fonds des équipements structurants représentent 73% du total (46,3 M€).

L'année 2024 est également marquée par la poursuite des grands projets métropolitains que sont le Centre Aquatique Olympique (CAO), livré en 2024 pour la phase olympique, ainsi que le site de la Plaine Saulnier et la GEMAPI (31,1 M€).

Les autres politiques métropolitaines représentent un total de dépenses de 18,3 M€. Les dépenses de structure représentent 1,8 M€.

Sous Chapitre 1 – Le poids du financement des Jeux Olympiques et Paralympiques

Autorisation de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2024 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Centre aquatique olympique	40 609 833	16 507 120	11 289 573	29 320 260	68,4%
20003 Centre aquatique olympique Saint-Denis	40 609 833	16 507 120	11 289 573	29 320 260	68,4%
Plan piscines "Héritage 2024"	10 975 012	7 975 012	3 440 856	7 534 156	43,1%
20004 Centre aquatique du Fort d'Aubervilliers	4 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	100,0%
20005 Piscine Maurice Thorez de Montreuil	2 600 000	2 600 000	1 250 000	1 350 000	48,1%
20007 Piscine olympique de Colombes	2 000 000	1 000 000	0	2 000 000	0,0%
20008 Piscine du Bourget	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0,0%
20072 Centre aquatique de Marville à Saint-Denis	375 012	375 012	190 856	184 156	50,9%
JOP PARIS 2024	1 300 000	1 300 000	1 125 200	174 800	86,6%
20096 JOP Paris 2024-équipements	1 300 000	1 300 000	1 125 200	174 800	86,6%
Opérations d'aménagement	73 110 806	11 688 973	3 824 187	69 286 619	32,7%
20012 ZAC Plaine Saulnier	72 110 806	10 688 973	3 824 187	68 286 619	35,8%
20051 Portage foncier	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0,0%
Total Jeux Olympiques et Paralympiques	125 995 651	37 471 105	19 679 816	106 315 835	52,5%

Le total des dépenses relatives aux JOP s'élève à 19,7 M€ ; le taux de réalisation atteint 53%.

Les dépenses liées au chantier du CAO comprennent des subventions au concessionnaire du site et à la SOLIDEO, pour un total de **11,3 M€** réalisés. En parallèle, la poursuite des études et travaux de la ZAC Plaine Saulnier pour la phase olympique et la phase héritage représente un coût de **3,8 M€**. Des subventions pour un total de **3,4 M€** ont été versées pour les travaux de piscines ayant servi de centres d'entraînement pour les Jeux, tandis qu'un total de **1,1 M€** a été versé pour des opérations diverses en lien avec les Jeux, principalement 0,8 M€ pour la construction d'un campus d'insertion par le sport à Pantin.

Sous Chapitre 2 – La poursuite de la progression des dépenses de GEMAPI

Autorisation de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2024 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
20029 Résilience face aux inondations - Villeneuve le Roi	1 050 000	1 050 000	1 050 000	0	100,0%
20030 Système d'endiguement métropolitain	9 208 575	2 390 000	601 094	8 607 481	25,2%
20031 Ouvrages de protection anti-crue du Val-de-Marne	1 545 000	950 160	308 136	1 236 864	32,4%
20032 Berges-Protections amovibles	7 943 730	1 100 000	672 214	7 271 516	61,1%
20033 Réouverture et renaturation de la Bièvre	6 055 142	600 000	86 362	5 968 780	14,4%
20034 Casier pilote de la Bassée	21 875 436	20 747 435	10 793 146	11 082 290	52,0%
20035 Renaturation des Berges de l'Yerres	15 500 000	0	0	15 500 000	0,0%
20036 Aménagement du Vallon du Sausset	5 973 565	1 206 010	910 651	5 062 914	75,5%
20037 Redécouverte de la Veille Mer	3 782 686	500 000	113 466	3 669 220	22,7%
20038 Opérations sur la confluence Seine-Essonne (PAPI)	535 548	100 000	0	535 548	0,0%
20039 Reprise des berges du ru de la fontaine de Villiers	20 000	20 000	0	20 000	0,0%
20057 Fonds intempéries	967 590	467 590	125 709	841 881	26,9%
20068 Ouvrage de portection anti-crue de Seine Saint-Denis	905 733	600 000	279 106	626 627	46,5%
20069 Matériel de gestion hydraulique	90 422	90 422	0	90 422	0,0%
20079 Berges du Morbras	1 050 000	150 000	0	1 050 000	0,0%
20080 Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Seine et Marne Franciliennes 2023-2029	432 028	100 000	0	432 028	0,0%
20081 Réouverture et renaturation de l'Orge	200 000	50 000	0	200 000	0,0%
20097 Travaux de préservation, restauration et création de Zones d'Expansion de Crues (ZEC)	950 000	150 000	0	950 000	0,0%
20116 Réouverture du ru d'Arthelon à Meudon	200 000	100 000	0	200 000	0,0%
20117 Soutien à la Résilience Inondations	300 000	100 000	14 438	285 562	14,4%
20132 Résilience Inondations - Grand Paris Grand Est	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100,0%
Total GEMAPI	80 585 455	31 471 617	15 954 320	64 631 135	50,7%

Le total réalisé en matière de GEMAPI atteint 16 M€, soit une progression de 16% par rapport à 2023 ; le niveau de réalisation s'élève à 51%.

Les travaux du **Casier pilote de la Bassée** représentent deux tiers du total, pour **10,8 M€** de subvention à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs.

Sous Chapitre 3 – Les dispositifs d'intervention au service du territoire métropolitain

Autorisation de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2024 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Fonds de soutien aux communes (violences urbaines 2023)	10 000 000	5 000 000	0	10 000 000	0,0%
20100 Fonds de soutien aux communes 2023	10 000 000	5 000 000	0	10 000 000	0,0%
Fonds d'investissement métropolitain	157 496 837	35 000 000	29 942 734	127 554 103	85,6%
20013 Fonds d'investissement métropolitain	157 496 837	35 000 000	29 942 734	127 554 103	85,6%
Fonds des équipements structurants	123 988 794	24 851 038	16 336 440	107 652 354	65,7%
20014 Enfouissement lignes électriques THT Villeneuve la G	1 920 500	1 920 500	1 920 500	0	100,0%
20015 Passerelle de Thiais	4 680 010	1 715 010	64 666	4 615 345	3,8%
20017 Gare de Bry-Villiers-Champigny	1 051 025	496 121	469 866	581 159	94,7%
20018 Franchissement Pleyel à Saint-Denis	10 658 914	5 000 000	4 000 000	6 658 914	80,0%
20019 Franchissement A1-La Courneuve	3 836 000	0	0	3 836 000	
20020 Le Collisée	2 200 000	2 200 000	0	2 200 000	0,0%
20021 TZEN3	2 000 000	0	0	2 000 000	
20022 Franchissement A1-Dugny-Le Bourget	800 000	800 000	400 000	400 000	50,0%
20024 Passerelle Village des Athlètes (FRISD)	414 728	414 728	752 039	-337 311	181,3%
20052 Cité de la Gastronomie	4 200 000	0	0	4 200 000	
20053 Ateliers Médicis	5 950 000	0	0	5 950 000	
20070 PRISME (Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain de Bobigny)	3 518 842	3 518 842	2 951 870	566 972	
20071 Franchissement Epinay-sur-Seine/Ile-Saint-Denis	6 000 000	0	0	6 000 000	
20091 Pôle gare MIN de Thiais	1 500 000	0	0	1 500 000	
20092 Altival	6 000 000	0	0	6 000 000	
20093 Restructuration Porte de la Chapelle	7 777 000	2 777 500	2 777 500	4 999 500	100,0%
20101 Gymnase de Dugny	1 000 000	750 000	750 000	250 000	100,0%
20102 Piscine issue du réemploi de Sevran	2 000 000	1 000 000	0	2 000 000	0,0%
20054 Autres équipements structurants	17 914 490	2 000 000	0	17 914 490	0,0%
20105 Centre culturel du Baillet-Drancy	4 000 000	1 200 000	1 200 000	2 800 000	100,0%
20106 Passerelle Valmy-ZAC Charenton Bercy	18 000 000	0	0	18 000 000	
20107 Pôle culturel et associatif-Chennevières-sur-Marne	3 500 000	1 050 000	1 050 000	2 450 000	100,0%
20127 Etudes de franchissements - EPT Paris Terres d'Envol	300 000	0	0	300 000	
20128 Gare Val-de-Fontenay	547 704	8 337	0	547 704	0,0%
20129 Pôle culturel du Raincy	4 219 581	0	0	4 219 581	
20130 Port de Bonneuil	10 000 000	0	0	10 000 000	
Fonds innovation numérique	5 804 981	1 000 000	557 244	5 247 737	55,7%
20026 Fonds métropolitain de l'innovation et du numérique	1 617 648	500 000	293 641	1 324 007	58,7%
20094 Fonds Innover dans la Ville 2023	4 187 333	500 000	263 604	3 923 729	52,7%
Fonds d'intervention métropolitain de soutien à l'artisanat, au commerce et aux services (FIMACS)	20 967 153	5 000 000	3 302 218	17 664 935	66,0%
20028 FIMACS	20 967 153	5 000 000	3 302 218	17 664 935	66,0%
Fonds Energies	50 000 000	5 000 000	3 665 161	46 334 839	73,3%
20090 Fonds Energies-projets divers	31 869 289	1 578 153	788 460	31 080 829	50,0%
20118 Rénovation de l'Ilot Rabelais-Montrouge	1 145 000	906 134	905 988	239 012	100,0%
20119 Réseau de chaleur géothermique-Drancy-Bobigny	2 000 000	200 000	200 000	1 800 000	100,0%
20120 Réseau de chaleur géothermique-Malakoff	2 300 000	230 000	230 000	2 070 000	100,0%
20121 Réseau de chaleur Géothermique-Pantin-Les Lilas-Le Pré-Saint-Gervais-Romainville	4 100 000	410 000	410 000	3 690 000	100,0%
20133 Extension Réseau Chaleur Urbain - Paris	1 300 000	390 000	390 000	910 000	100,0%
20134 Méthaniseur Gennevilliers	2 000 000	200 000	0	2 000 000	0,0%
20135 Rénovation du réseau de chaleur géothermique Cachin - Drancy	1 150 000	345 000	0	1 150 000	0,0%
20136 Rénovation du réseau de chaleur géothermique Rousseau - Epinay-sur-Seine	1 635 711	490 713	490 713	1 144 998	100,0%
20137 Réseau de chaleur géothermique Dugny-Le Bourget	2 500 000	250 000	250 000	2 250 000	100,0%
Fonds Nature 2050	8 582 242	2 000 000	1 112 377	7 469 865	55,6%
20043 Fonds Nature 2050	8 582 242	2 000 000	1 112 377	7 469 865	55,6%
Fonds Biodiversité	36 200 000	5 876 395	4 017 317	32 182 683	68,4%
20084 Opérations diverses	15 375 158	1 000 000	951 245	14 423 913	95,1%
20060 Le Grand Chemin-Boucle verte de l'Est parisien	2 794 000	0	0	2 794 000	
20082 Parc des Lilas - CD94	500 000	9 850	0	500 000	0,0%
20083 Plan 50 000 arbres - CD94	1 292 344	492 344	632 613	659 731	128,5%
20103 Plan Canopée - CD93	1 661 550	400 000	400 000	1 261 550	100,0%
20104 Plan 20 000 arbres	4 200 000	700 000	0	4 200 000	0,0%
20141 Aménagement des espaces publics de l'Île Seguin - Boulogne-Billancourt	3 668 294	1 100 488	1 100 488	2 567 806	100,0%
20142 Renaturation de l'Ecoparc des Carrières - Fontenay-sous-Bois	1 627 708	488 312	488 321	1 139 387	100,0%
20143 Renaturation du Parc Marcel Cachin - Saint-Denis	2 643 737	793 121	0	2 643 737	0,0%
20144 Renaturation écologique des berges du Canal de l'Ouv	954 945	447 631	0	954 945	0,0%
20145 Renaturation EcoQuartier Faïencerie - Bourg-la-Reine	1 482 264	444 649	444 649	1 037 615	100,0%
Plan Vélo et aménagements cyclables	111 694 103	12 000 000	4 034 786	107 659 317	33,6%
20048 Plan Vélo métropolitain	90 924 103	7 000 000	2 864 289	88 059 814	40,9%
20089 Autres aménagements cyclables	18 770 000	3 000 000	757 500	18 012 500	25,3%
20098 JO Paris 2024 - Parkings vélos	2 000 000	2 000 000	412 997	1 587 003	20,6%
Total dispositifs d'intervention	524 734 110	95 727 433	62 968 278	461 765 832	65,8%

La Métropole s'est fortement engagée auprès de ses communes et plus largement des porteurs de projets locaux s'inscrivant dans les différents dispositifs d'intervention métropolitains, qui représentent un montant total de subventions de 63 M€, décomposé comme suit :

- Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) : 29,9 M€ ;
- Fonds métropolitain des équipements structurants : 16,3 M€ ;
- Plan vélo métropolitain et aménagements cyclables : 4 M€ ;
- Fonds Biodiversité : 4 M€ ;
- Fonds énergies : 3,7 M€
- Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS) : 3,3 M€ ;
- Appel à projets Nature 2050 : 1,1 M€ ;
- Fonds Innover dans la Ville : 0,6 M€.

Sous Chapitre 4 – Autres dépenses d'investissement relatives aux politiques métropolitaines

Autorisation de programme		AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2024 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Equipements culturels		1 576 818	452 686	365 416	1 211 402	80,7%
20050	Réinstallation, dans la ZAC Plaine Saulnier, du Pavillon temporaire de la Biennale d'architecture de Versailles 2022	576 818	422 686	341 653	235 165	80,8%
20108	Pavillon temporaire-Biennale d'architecture de Versailles	1 000 000	30 000	23 763	976 237	79,2%
Soutien à la ville de Kiev		250 000	250 000	250 000	0	100,0%
20078	Pont Obolon de Kiev	250 000	250 000	250 000	0	100,0%
Opérateurs d'aménagement		8 013 792	1 753 398	1 753 398	6 260 394	100,0%
20011	EPL Paris la Défense-PPI 2018-2027	7 013 592	1 753 398	1 753 398	5 260 194	100,0%
20109	Création SPLA-IN Aménagement	1 000 200	0	0	1 000 200	
Planification territoriale		1 429 633	711 200	239 511	1 190 122	33,7%
20009	Schéma de cohérence territoriale	761 627	268 200	164 511	597 116	61,3%
20010	Système d'information géographique	668 006	443 000	75 000	593 006	16,9%
Etablissements de santé		7 000 000	0	0	7 000 000	
20077	Hôpital Foch de Suresnes	2 000 000	0	0	2 000 000	
20110	Institut de Santé parasport connecté (ISPC) - Les Mureaux	4 000 000	0	0	4 000 000	
20131	Fondation Innovation & Transition	1 000 000	0	0	1 000 000	
Soutien aux copropriétés dégradées		12 100 000	2 680 000	0	12 100 000	0,0%
20055	Plans de sauvegarde	6 000 000	2 000 000	0	6 000 000	0,0%
20056	ORCOD Argenteuil	6 100 000	680 000	0	6 100 000	0,0%
Logements adaptés		300 000	0	0	300 000	
20025	Logements adaptés Clichy-sous-Bois	300 000	0	0	300 000	
Plateformes et données numériques		6 179 711	2 780 000	822 470	5 357 242	29,6%
20027	Acquisition de données numériques	100 000	80 000	0	100 000	0,0%
20095	Plateforme pour l'attractivité du Grand Paris	5 599 711	2 500 000	822 470	4 777 242	32,9%
20111	Plateforme de réemploi de matériaux de construction	480 000	200 000	0	480 000	0,0%
Opérateurs économiques		8 700 000	200 000	150 000	8 550 000	75,0%
20065	Foncière Commerce	8 500 000	0	0	8 500 000	
20112	Société d'exploitation de la Tour Eiffel	200 000	200 000	150 000	50 000	75,0%
20113	SCIC Cycle-Terre (entrée au capital)	0	0	0	0	
Projets d'aménagement touristiques		5 850 000	200 000	0	5 850 000	0,0%
20067	Tourisme fluvestre	350 000	200 000	0	350 000	0,0%
20114	Flèche de la basilique de Saint-Denis	4 500 000	0	0	4 500 000	
20115	Plateforme d'accueil de véhicules aériens quai d'Austerlitz	1 000 000	0	0	1 000 000	
Zone à faibles émissions (ZFE)		2 338 991	830 000	360 601	1 978 390	43,4%
20041	Panneaux ZFE	928 991	200 000	0	928 991	0,0%
20058	Partenariat AIRPARIF	300 000	300 000	300 000	0	100,0%
20059	Guichet unique ZFE	1 110 000	330 000	60 601	1 049 399	18,4%
Valorisation des espaces naturels		6 237 638	2 493 638	923 104	5 314 534	37,0%
20042	Partenariat ONF	717 638	317 638	87 104	630 534	27,4%
20099	Aménagement de sites de baignades	3 000 000	800 000	0	3 000 000	0,0%
20122	Paris La Défense-projets environnementaux	0	0	0	0	
20123	Radar ornithologique-Site du Casier pilote de la Bassée	80 000	80 000	80 000	0	100,0%
20138	Maison de la Nature Bassée Montois	200 000	200 000	60 000	140 000	30,0%
20139	Partenariat Fédération régionale des Chasseurs d'Ile-de-France	240 000	96 000	96 000	144 000	100,0%
20140	Refuge SPA	2 000 000	1 000 000	600 000	1 400 000	60,0%
Métropole roule propre		20 000 000	15 000 000	8 052 023	11 947 977	53,7%
20062	Métropole roule propre	20 000 000	15 000 000	8 052 023	11 947 977	53,7%
Logistique urbaine		2 000 000	0	0	2 000 000	
20146	Plateforme intermodale d'approvisionnement-Marché de Rungis	2 000 000	0	0	2 000 000	
Résorption des Points noirs bruit ferroviaires		12 476 226	1 320 639	802 800	11 673 426	60,8%
20044	Point noir bruit Saint-Denis	333 102	75 000	0	333 102	0,0%
20045	Point noir bruit Vanves Malakoff	1 300 902	200 000	0	1 300 902	0,0%
20046	Point noir bruit Saint-Mandé-Vincennes-Fontenay-sous-Bois	1 041 051	700 000	588 867	452 184	84,1%
20047	Etudes acoustiques points noirs du bruit ferroviaires	273 235	193 783	193 783	79 452	100,0%
20061	Isolation des façades	1 312 581	0	0	1 312 581	
20075	Ecrans antibruit des axes RER C et RER D	5 239 633	55 957	0	5 239 633	0,0%
20085	Point noir bruit gare de triage Drancy-Le Bourget	1 425 000	0	0	1 425 000	
20086	Point noir bruit Alfortville, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges	426 383	75 749	0	426 383	0,0%
20124	Point noir bruit Aulnay-sous-Bois	826 482	20 150	20 150	806 332	100,0%
20125	Point noir bruit Meudon	210 357	0	0	210 357	
20126	Points Noirs Bruit RER B-Arcueil Gentilly et Cachan	87 500	0	0	87 500	
Prévention du bruit dans l'environnement		200 000	125 000	50 000	150 000	40,0%
20087	Partenariat BRUITPARIF	50 000	50 000	50 000	0	100,0%
20088	Etude urbaine et paysagère Charenton	150 000	75 000	0	150 000	0,0%
Opérateurs Développement durable		500 000	0	0	500 000	
20064	SEM Axe Seine Energies Renouvelables	500 000	0	0	500 000	
Total autres politiques métropolitaines		95 152 809	28 796 561	13 769 321	81 383 488	47,8%

Les politiques métropolitaines ont également fait l'objet de dépenses d'investissement de 13,8 M€ pour un taux de réalisation de 48%. Il s'agit principalement des enjeux environnementaux (10,1 M€) : 8,1 M€ dans le cadre du dispositif « Métropole Roule Propre », 0,9 M€ pour la valorisation des espaces naturels, 0,8 M€ pour la lutte contre les nuisances sonores et 0,4 M€ au titre de la ZFE. A noter également la contribution récurrente en investissement à l'Etablissement Public d'Aménagement de la Défense (1,8 M€).

Sous Chapitre 5 – Les dépenses de structure

Autorisation de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2024 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Parc informatique	2 142 461	1 830 000	435 494	1 706 967	23,8%
20001 Parc informatique	2 142 461	1 830 000	435 494	1 706 967	23,8%
Aménagement des bureaux	6 898 229	2 508 823	1 297 567	5 600 662	51,7%
20002 Aménagement des bureaux	6 898 229	2 508 823	1 297 567	5 600 662	51,7%
Site Internet	116 000	116 000	54 535	61 465	47,0%
20049 Site Internet	116 000	116 000	54 535	61 465	47,0%
Total dépenses de structure	9 156 690	4 454 823	1 787 597	7 369 093	40,1%

Les dépenses de structure s'élèvent à 1,8 M€ pour un taux de réalisation de 40%.

Les aménagements dans des locaux de la Métropole en 2024, principalement pour les installations liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques, ont généré des dépenses de **1,3 M€**, tandis que l'acquisition ou le renouvellement de matériels informatiques et de téléphonie a entraîné des dépenses de **0,4 M€**.

A noter également 0,5 M€ de dépenses d'investissement hors autorisations de programme, correspondant à certains restes à réaliser notamment en matière d'environnement et d'aménagement.

Chapitre 2 - Les recettes réelles d'investissement : 33,4 M€

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **33,4 M€** et comprennent principalement :

- Une recette de **23,3 M€** dans le cadre des travaux du CAO (financements SOLIDEO) ;
- Un **emprunt de 5,6 M€**, correspondant à la mobilisation de la dernière ligne de l'Aqua-prêt contracté auprès de la Banque des Territoires pour le financement de la compétence GEMAPI ;
- Le remboursement d'une fraction des avances remboursables consenties dans le cadre du Fonds Résilience en soutien aux entreprises lors de la crise économique consécutive à l'épidémie de covid-19 : **4,1 M€** ;
- Le financement de charges d'investissement transférées en matière de GEMAPI par le Département des Hauts-de-Seine : montant fixe annuel de **0,4 M€**.

Tableau de synthèse des recettes d'investissement

N° opération	Libellé opération	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP titrés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2024 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Centre aquatique olympique		41 589 000	27 473 284	23 326 253	18 262 747	84,9%
20003	Centre aquatique olympique Saint-Denis	41 589 000	27 473 284	23 326 253	18 262 747	84,9%
Opérations d'aménagement		73 110 806	5 131 278	0	73 110 806	0,0%
20012	ZAC Plaine Saulnier	72 110 806	4 131 278	0	72 110 806	0,0%
20051	Portage foncier	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0,0%
GEMAPI		2 377 000	677 000	377 000	2 000 000	55,7%
20030	Système d'endiguement métropolitain	377 000	377 000	377 000	0	100,0%
20080	Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)	2 000 000	300 000	0	2 000 000	0,0%
Total hors AP		-	8 542 299	9 731 049	-	113,9%
FCTVA	hors AP	hors AP	2 587 000	0	hors AP	0,0%
Emprunt	hors AP	hors AP	5 955 299	5 600 000	hors AP	94,0%
Fonds résilience - remboursement	hors AP	hors AP	0	4 128 235	hors AP	
Aménagement de bureaux	hors AP	hors AP	0	2 814	hors AP	
Total Recettes		117 076 806	41 823 861	33 434 302	93 373 553	79,9%

Chapitre 2 – Un résultat d'investissement déficitaire à hauteur de 69,3 M€

Le solde des recettes et des dépenses réelles d'investissement en 2024 présente un déficit de 81,2 M€. Après intégration des opérations d'ordre de l'exercice 2024 (+11,2 M€⁶ issus des dépenses d'ordre de fonctionnement et +117,5 M€ issus de l'affectation d'une part du résultat 2023 à la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser fin 2023), **le résultat d'investissement avant intégration du résultat reporté de 2022 s'élève à 47,5 M€.**

Après intégration du déficit d'investissement reporté de 2023 (-116,7 M€), et en tenant compte de 0,1 M€ de restes à réaliser 2024 en dépenses, le résultat d'investissement s'élève à - 69,3 M€ (47,5 M€ de résultat de l'exercice – 116,7 M€ de résultat d'investissement reporté – 0,1 M€ de restes à réaliser).

⁶ Voir partie 1, chapitre 2, sous-chapitre 7

PARTIE 3

Un résultat budgétaire global de 66,3 M€ en baisse de 2,9 M€ par rapport à 2023

Le résultat de clôture 2024 s'élève à 66,3 M€ (= résultat excédentaire de fonctionnement de 135,6 M€ + résultat d'investissement déficitaire de -69,3 M€).

Il est à mettre en perspective des résultats 2021 (158,5 M€), 2022 (97,3 M€) et 2023 (69,1 M€) correspondant à la même structure budgétaire en AP/CP.

La Métropole connaît donc pour la 3^{ème} année consécutive une diminution de son résultat même si celle-ci est de moindre ampleur en 2024. La relative stabilité du résultat de clôture (-2,9 M€ soit -4,2%) est à analyser avec prudence. En effet, si la Métropole a subi en 2024 une baisse significative de ses recettes de fonctionnement (notamment DGF et TVA), qui va s'accroître en 2025 du fait du contexte dégradé des finances publiques et des nouvelles règles de répartition de la part variable de TVA entre les intercommunalités, elle a simultanément bénéficié d'une contraction de ses dépenses d'investissement en raison d'un taux de réalisation en baisse, qui traduit les retards pris par beaucoup de projets bénéficiaires de subventions métropolitaines. Le décalage à 2025 d'une partie des dépenses non réalisées en 2024 et le volume significatif d'engagements pluriannuels déjà inscrits en autorisations de programmes pour les années 2025 et suivantes (554 M€ dans la délibération d'octobre 2024) pèseront inéluctablement sur la section d'investissement dans les années à venir. **La concomitance d'une forte contrainte sur les recettes et d'un niveau élevé de dépenses prévisionnelles appelle à une grande vigilance budgétaire pour assurer dans la durée la soutenabilité financière de la Métropole du Grand Paris.**

	Total mandaté (1)	Résultat N-1 reporté (2)	Résultat comptable cumulé (3) = (1) + (2)	Restes à réaliser (RAR) (4)	Résultat budgétaire cumulé (5) = (3) + (4)
Dépenses de fonctionnement	3 561 029 197,71		3 561 029 197,71	38 699 333,23	3 599 728 530,94
Recettes de fonctionnement	3 638 948 071,78	96 365 831,21	3 735 313 902,99		3 735 313 902,99
Résultat de fonctionnement	77 918 874,07	96 365 831,21	174 284 705,28	-38 699 333,23	135 585 372,05
Dépenses d'investissement	118 382 651,13	116 712 226,35	235 094 877,48	144 665,20	235 239 542,68
Recettes d'investissement	165 911 081,74		165 911 081,74		165 911 081,74
Résultat d'investissement	47 528 430,61	-116 712 226,35	-69 183 795,74	-144 665,20	-69 328 460,94
Résultat global	125 447 304,68	-20 346 395,14	105 100 909,54	-38 843 998,43	66 256 911,11
<i>Pour rappel, résultat 2023</i>	44 694 702,80	52 456 052,42	97 150 755,22	-28 001 740,25	69 149 014,97
<i>Ecart 2024/2023</i>	80 752 601,88	-72 802 447,56	7 950 154,32	-10 842 258,18	-2 892 103,86



15-13 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr